

Régionale d'Élevage Eurasier

Samedi 13 juin MIGNIÈRES (28)
Château des Boulard


Juge pressenti : Mme Sophie STREISSEL



10% de remise sur le CACS Spéciale de Race
du 14 Juin 2026 de Mignières pour les
chiens engagés sur la RE.



Clôture des inscriptions le 31 Mai 2026

 Photographe sur place : mylene.c.photo


PHOTOGRAPHY



Régionale d'élevage

MIGNIERES

13 Juin 2026



Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours et des événements à venir. Responsable BEA : Sybil BORREDON



Régionale d'élevage

Exposition sans attribution de CACS
Les résultats seront pris en compte pour la grille de sélection

MIGNIERES

13 Juin 2026

Organisée par le
Club Français de l'Eurasier

Affilié à la Société Centrale Canine

Jury pressenti
Mme. Sophie STEISSEL

Placée sous le haut patronage de
M. BALZER Alexandre
Président de la Société Centrale Canine

Et
Mme Arlette JAFFRE
Présidente de l'association canine territoriale Centre Val de Loire

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS NATIONALES

ARRIVÉE ET JUGEMENTS : L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 9h. Les jugements commenceront à partir de 10h.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm sur 35 cm, le nom et l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

Il est interdit de faire signer une pétition de quelque objet que ce soit sans l'accord du Président de la société organisatrice.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le refus des chiens, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle engagera.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sous am à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informaticque.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online).

Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquis le montant.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

- CLASSES INDIVIDUELLES

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office, suivant son âge, dans l'une des classes ci-dessous :

INTERMÉDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois au jour de l'exposition.

OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition.

CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois au jour de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois au jour de l'exposition.

PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois au jour de l'exposition.

BABY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois au jour de l'exposition.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Suffisant).

VETERAN : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans au jour de l'exposition.

- AUTRES CLASSES

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

COUPLE : Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

PAIRE : Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire.

Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

LOT REPRODUCTEUR : Pouvant être engagé au poteau. Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présents avec de 3 à 5 de ses descendants au jour de l'exposition, pouvant être à la fois des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'AFFIXE : Pouvant être engagé au poteau. Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

NE CONCOURRANT PAS : Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'inscription (voir le formulaire page 3). **Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.**

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS papier : 26 Juin 2024

Internet : 03 Juillet 2024

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10%, pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1. **Des engagements :**

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croitrait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. **Des chiens à leur entrée ou au cours d'exposition :**

- Ceux refusés par le Service Vétérinaire.
- Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Dans ce cas deux des engagements ne seront pas remboursés.
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- Ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officiels seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge de la race considérée). Un juge défilant peut être remplacé partout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sous sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS :

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieuse et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRÈS BON : ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas réductoires.

SUFFISANT : est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoire ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ : Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non conforme » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la queue ou des testicules. Soit également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (papiers, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Chiot, Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRÈS BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS :

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Interne de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉS : La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-même, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

TRÈS IMPORTANT

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résident en France

Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un pays d'origine infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4317, 50-4318 et 50-4319.

La validité du certificat débute : en cas de primo-vaccination un mois après la date de sa délivrance la date du début et de fin de validité doit être portée sur le certificat. En cas de vaccination de rappel le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra être justifiée à tout moment.

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, une photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Avis aux exposants résidents à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an.

ÉPREUVE DU T.A.N. - TEST D'APTITUDES NATURELLES

Âge minimum : 9 mois

L'éducation du chien et le milieu dans lequel il évolue jouent un rôle important mais ne compensent pas toujours les faiblesses de son caractère.

Le test du TAN est basé sur l'observation de la différence entre l'inné et l'acquis du chien. Il ne fait appel à aucune préparation, il ne s'agit pas d'une épreuve avec des exercices à réussir.

Son but est de détecter les sujets peureux ou agressifs en observant leur comportement dans un environnement et dans des situations insolites.

Ce test peut permettre de valoriser les chiens particulièrement stables et bien équilibrés.

CONFIRMATION

Âge minimum : 12 mois

DOCUMENTS À REMETTRE OBLIGATOIREMENT AU JUGE LORS DE LA CONFIRMATION : LE FORMULAIRE DE LA SCC CORRECTEMENT REMPLI ET SIGNÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE, ACCOMPAGNÉ DU TITRE DE NAISSANCE ET LA CARTE DE TATOUAGE DU CHIEN À CONFIRMER.

IL EST RAPPELÉ QUE SEUL UN JUGE FRANÇAIS PEUT ASSURER LA CONFIRMATION.

IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE VACCINER LES CHIENS CONTRE

LA RAGE, LA TOUX DE CHENIL ET LA GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS

LA VENTE DE CHIOTS EST INTERDITE

CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

Présentation du Comité

Correspondance : 170 Route d'Yvoire 74140 Excenevex
Téléphone : 04.50.72.56.35
E-mail : parydauvet@free.fr clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Internet : www.clubfrancaiseurasier.fr/



Adhésions en ligne : <https://my.weezevent.com/adhesion-club-francais-de-leurasier>

Présidente d'honneur : Madame Chantal MÉRY

Présidente : Pary DAUVET

Vice-présidente : Véronique MICHEL

Secrétaire : Laetitia PINAULT

Secrétaire adjointe : Angélique COLAS

Trésorière : Marine CANONNE

Membres du Comité :

Axelle BROUSSE
Elodie NOUGUIER
Vanessa STRIPPOLI
Charline PELTIER
Sybil BORREDON

Calendrier des prochaines spéciales, régionales et nationale 2026 :

Spéciale de race :

Mignières le 14 Juin 2025 - CACS
Montluçon le 20 Juin 2026 - CACIB
Vorey sur Arzon le 5 Juillet 2026 – CACS
Maubeuge le 12 Juillet 2026 CACIB
Cavaillon le 03 Octobre 2026 - CACS
Nantes le 12 Décembre 2026 - CACS

Régionale d'élevage :

Cavaillon le 03 Octobre 2026

Nationale d'élevage :

Saint Honoré Les Bains les 12 et 13 Septembre 2026

Championnat de France :

Montluçon le 21 Juin 2026 - CACIB

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS

ARRIVÉE ET JUGEMENTS : L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à partir de 10h00

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm sur 35 cm, le nom et l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

Il est interdit de faire signer une pétition de quelque objet que ce soit sans l'accord du Président de la société organisatrice.

SERVICE VÉTÉINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des chiens, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision de service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, mâles ou deux sexes pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'orthographe.
- b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement de 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou on-line).
- c) Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSES INDIVIDUELLES

ATTENTION : Tout chien dont la classe aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office, suivant son âge, dans l'une des classes ci-dessous :

INTERMÉDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois au jour de l'exposition.

OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition.

CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois au jour de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. à un mois tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

JUGE : Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois au jour de l'exposition.

PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois au jour de l'exposition.

BABY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois au jour de l'exposition.

Les classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif : le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Suffisant)

VÉTÉRAN : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans au jour de l'exposition.

NEUTRE : Pour les mâles stérilisés.

CHIOT : Pour les chiens âgés de 3 mois à moins de 4 mois au jour de l'exposition.

AUTRES CLASSES

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

COUPLE : Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

PAIRE : Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

LOT REPRODUCTEUR : Pouvant être engagé au poteau. Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) précédé de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être née chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'AFFIXE : Pouvant être engagé au poteau. Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, né chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

NE CONCOURRANT PAS : Peut tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOP ou d'un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cet occasion.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'inscription (voir le formulaire page 3). **Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.**

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : papier : 8 Mars 2023

Internet : 15 Mars 2023

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

- Des engagements :
 - a) L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et/ou de les rembourser même après les avoir acceptés.
 - b) Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
- a) Cux refusés par le Service Vétérinaire.
- b) Cux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- d) Cux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- e) Cux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officiers sont leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire chargé de l'assistance d'un commissaire de ring et/ou d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge de la race considérée). Un juge délaissant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS :

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :
EXCELLENT : ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON : ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT : est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ : Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a été forcé de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvreté, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Chiot, Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS :

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Cux qui auront fait une fausse déclaration.
- Cux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Cux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Cux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉS : La Société organisatrice décline toute responsabilité du vol, perte, fuite, malade, mort de animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des leurs qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

TRES IMPORTANT

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avus aux exposants résident en France

Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA A sous les numéros 50-4317, 50-4318 et 50-4319.

La validité du certificat débute : en cas de primo-vaccination un mois après la date de sa délivrance la date du début et de fin de validité doit être portée sur le certificat. En cas de vaccination de rappel le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux non-conformément aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra être justifiée à tous. Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, une photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement

Avus aux exposants résident à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an.

EPREUVE DU T.A.N - TEST D'APTITUDES NATURELLES -

Âge minimum : 9 mois

L'éducation du chien et le milieu dans lequel il évolue jouent un rôle important mais ne compensent pas toujours les faiblesses de son caractère.

Le test du T.A.N est basé sur l'observation de la différence entre l'inquiétude et l'agressivité. Il ne fait appel à aucune préparation. Il n'est agité pas d'une épreuve avec des exercices à réussir.

Son but est de détecter les sujets peureux ou agressifs en observant leur comportement dans un environnement et dans des situations isolées.

Ce test peu complexe permet de valoriser les chiens particulièrement stables et bien équilibrés.

CONFIRMATION

Âge minimum : 12 mois

DOCUMENTS À REMETTRE OBLIGATOIREMENT AU JUGE LORS DE LA CONFIRMATION : LE FORMULAIRE DE LA SCC CORRECTEMENT REMPLI ET SIGNÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE, ACCOMPAGNÉ DU TITRE DE NAISSANCE ET LA CARTE DE TATOUAGE DU CHIEN À CONFIRMER.

IL EST RAPPELÉ QUE SEUL UN JUGE FRANÇAIS PEUT ASSURER LA CONFIRMATION.

IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE VACCINER LES CHIENS CONTRE LA RAGE, LA TOUX DE CHENIL ET LA GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS

LA VENTE DE CHIOTS EST INTERDITE

Programme

Samedi 13 Juin 2026

08h00 : Ouverture des portes - Entrée des chiens et contrôle vétérinaire

09h00 : Passage du TAN

10h00 : Début des jugements – Toutes les classes seront jugées par Mme Sophie STREISSEL

13h00 : Apéritif offert par le club suivi d'une table espagnole

15h00 : Ring d'honneur : ordre des jugements :

Meilleur baby, puppy, jeunes, champion, vétérán, neutre / un ptit truc en + ou en -

Meilleur de race et meilleur de sexe opposé

(Entre les meilleurs mâles et femelles des classes : Jeunes, Intermédiaire, Ouvertes, Champions)

Meilleurs couples (sujets de sexe opposé au même propriétaire)

Meilleurs paires (sujet de même sexe au même propriétaire)

Meilleurs lots d'élevage (3 à 5 chiens nés chez le même producteur)

Lot de reproducteur (1 parent et 3 de ses descendants)

18h00 : Sortie des chiens

Les horaires sont donnés à titre indicatif, ils pourront évoluer en fonction du déroulement de la journée.

MERCI DE RAMASSER LES DÉJECTIONS de vos chiens sur le terrain si vous souhaitez qu'il y ait une régionale l'année prochaine dans le même lieu. Nous vous en remercions.

Les statistiques de la Régionale d'Élevage Mignières 2026

Classe	Sexe	Numéros	Nb.	Juge
BABY	Mâles	1 à 1	1	Mme STREISSEL Sophie
PUPPY		2 à 2	1	
JEUNE		3 à 3	1	
INTERMEDIAIRE		4 à 4	1	
OUVERTE		5 à 6	2	
CHAMPION		7 à 7	1	
PUPPY		8 à 10	3	
JEUNE	Femelles	11 à 11	1	
INTERMEDIAIRE		12 à 13	2	
OUVERTE		14 à 16	3	
CHAMPION		17 à 17	1	
VETERAN		18 à 18	1	



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



DIRECTIVES D'ÉLEVAGE

Dans le cadre de sa mission de protection de l'EURASIER, le Comité du CFE a estimé nécessaire de préciser les **conditions d'élevage qui doivent être obligatoirement suivies par tout éleveur**, et pas seulement les éleveurs membres du CFE et/ou titulaires d'un affixe.

Ces directives d'élevage ne concernent pas les méthodes de sélection par les lignées mais ont été élaborées en vue de la **protection de la santé des reproducteurs et de leur progéniture**.

Elles tiennent compte de la spécificité biologique de notre race (apparition des premières chaleurs, fréquence des chaleurs, prolificité, etc.), et vous remarquerez qu'elles ne sont vraiment pas trop restrictives. Elles constituent aussi l'**éthique de l'élevage que nous nous devons tous de suivre par respect pour nos Eurasiers** et rappellent l'engagement moral que nous prenons tous en faisant naître des chiots dont, il ne faut pas l'oublier, nous sommes pleinement responsables.

Le respect de ces directives est impératif pour pouvoir figurer sur la liste des éleveurs du CFE, ainsi que dans les annonces de portées.

1. L'éleveur, qu'il soit occasionnel (particulier produisant une seule portée) ou non, ainsi que les propriétaires d'étalons, s'engagent à ne **produire que des chiens INSCRITS AU L.O.F.**, donc issus de parents dûment confirmés avant la saillie.
2. Les éleveurs, qu'ils soient occasionnels ou non, doivent être titulaires du **certificat de capacité** pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèce domestique (Code Rural, article L.214-6, L.215- 9 & 10). Les éleveurs produisant plus d'une portée dans l'année doivent être titulaires d'un numéro de siret et posséder des locaux en règle.
3. **Une femelle ne doit pas être saillie avant l'âge de 15 mois et pas après 3 ans révolus pour une première portée. Une chienne ne doit plus avoir de portée après son 9ème anniversaire. Dans sa vie, une chienne ne doit pas avoir plus de 6 portées. L'intervalle minimum pour les chiennes, entre deux portées, devra être de douze mois environ.**
4. Un étalon ne peut reproduire avant l'âge de **12 mois** (âge minimum pour le dépistage de la dysplasie de la hanche).
5. Les éleveurs ainsi que les propriétaires d'étalons s'engagent à se conformer aux directives données par le CFE, et à lui **déclarer les problèmes d'origine présumée héréditaire** décelés chez leurs reproducteurs ; dans le cas d'une maladie héréditaire à transmission présumée Mendélienne, ils s'engagent à enlever de la reproduction les reproducteurs en cause. Toutefois, si un test génétique existe pour le dépistage de ces maladies, un porteur sain hétérozygote pourra reproduire avec un animal sain homozygote (indemne). **Il est demandé aux éleveurs et propriétaires d'étalons de faire connaître tout problème de santé rencontré sur les chiots pour établir une base de données et des statistiques (ces informations ne seront pas divulguées).**
6. Il est demandé aux éleveurs, qu'ils soient occasionnels ou non, et aux propriétaires d'étalons, de faire **radiographier leurs reproducteurs** en vue du dépistage de la dysplasie de la hanche. Un chien dysplasie B ne pourra reproduire qu'avec un chien dysplasie A ou B. Il est déconseillé de faire reproduire un chien de stade C, et en aucun cas il ne devra reproduire avec un chien dysplasie autre que A. **Au-delà du stade C, la reproduction est interdite.**
7. De la même manière, les éleveurs et les propriétaires d'étalons devront faire dépister leurs chiens pour la **luxation de la rotule**. Un chien stade 1 ou 2 ne devra reproduire qu'avec un stade 0.
8. Il est également demandé que les chiens soient testés pour le **DANDY WALKER** avant la mise à la reproduction. Les chiens atteints ne doivent pas reproduire, et les porteurs sains ne pourront être mariés qu'avec des sujets sains homozygotes. Il est déconseillé de faire reproduire les porteurs sains nés à partir du 01/01/2020.
9. **Ne devra pas reproduire également tout chien ayant subi une opération pour des problèmes d'origine présumée héréditaire** (hanches, rotules, yeux) ou sous traitement à vie pour une maladie présumée héréditaire.
10. Les éleveurs acceptent de se soumettre à **tout contrôle de leur élevage** effectué par une personne mandatée par le Comité du CFE, la S. C. C., la D.D.P.P ou les Services de la Répression des Fraudes.

11. L'éleveur devra présenter au moins une fois dans la vie du chien chacun de ses reproducteurs lors des **Expositions Nationales ou Régionale d'Élevage du C.F.E.**, de préférence avant qu'il reproduise et dans une classe pour adulte (intermédiaire, ouverte ou champion).

12. Lors de la vente d'un chien, **l'éleveur doit fournir à l'acheteur :**

- un certificat de vente,
- le carnet de vaccination du chien, les rappels de vaccination nécessaires ayant été faits dans le cas où le chien est vendu après l'âge de trois mois,
- la carte d'identification par puce électronique,
- le certificat de naissance ou, s'il ne l'a pas encore, le numéro du dossier d'inscription de la portée à la S. C.C.,
- des conseils écrits se rapportant à l'élevage, l'éducation et l'alimentation du chiot.

13. L'éleveur est moralement responsable des chiots qu'il a fait naître jusqu'à leur mort naturelle.

14. Lors de la vente des chiots, il doit **s'enquérir du motif d'achat et éventuellement refuser la vente** si le caractère spécifique de la race ne correspond manifestement pas aux motivations de l'acquéreur ou à son mode de vie.

15. L'éleveur doit assurer le « **service après-vente** » de ses chiots en prodiguant tous les conseils nécessaires, même après que les chiots auront quitté son élevage.

16. Si le propriétaire ne peut garder son chien, pour une raison valable, il mettra tout en œuvre pour **les replacer au mieux**, aux frais du propriétaire.

17. Les éleveurs s'engagent à ne pas céder leurs produits à des revendeurs, ni à vendre en salon du chiot.

18. L'éleveur, lors de la vente de ses chiots, parlera à l'acquéreur de l'**existence du CFE**, et éventuellement lui remettra une demande d'adhésion comportant sa signature de parrainage.

19. L'éleveur doit inciter les propriétaires des chiens issus de son élevage à **les faire confirmer**, éventuellement en envoyant une lettre à l'âge de la confirmation, mentionnant les dates d'expositions canines dans la région concernée.

20. Les éleveurs doivent assurer à leurs chiens **en fin de carrière reproductrice des conditions de vie décentes**. En aucun cas, leur euthanasie pour convenance personnelle n'est acceptable.

Ces directives d'élevage correspondent à l'éthique du Club.

N.B. - Les Directives d'Élevage sont révisables à tout instant sur décision du Comité.

TRADUCTION : Dr. J.-M. Paschoud et Prof. Raymond Triquet.
Version originale (DE). Révision : Iris Borianne et Prof. R. Triquet.

ORIGINE : Allemagne.

DATE DE PUBLICATION DU STANDARD OFFICIEL EN VIGUEUR : 04/09/2019.

UTILISATION : Chien de compagnie.

CLASSIFICATION FCI :

- Groupe 5 : Chiens de type Spitz et de type primitif.
- Section 5 : Spitz asiatiques et races apparentées.
- Sans épreuve de travail.

BREF APERÇU HISTORIQUE : Par le croisement d'un Chow-Chow avec un Spitz loup fut créée en 1960 une nouvelle race canine du nom de « Wolf-Chow » (Chow-Loup). Après des croisements avec des Samoïèdes, la race fut reconnue par la FCI sous le nom de « Eurasier ». Le fondateur de la race est Julius Wipfel.



ASPECT GÉNÉRAL : Chien de type Spitz, de taille moyenne aux proportions harmonieuses et aux oreilles dressées qui présente plusieurs variétés de couleur ; la longueur du poil est telle qu'elle permet d'apprécier les proportions du corps ; l'ossature est moyennement lourde.

PROPORTIONS IMPORTANTES : La longueur du corps est légèrement supérieure à la hauteur au garrot. La longueur du museau et celle du crâne sont approximativement identiques.

COMPORTEMENT / CARACTÈRE : Fier, calme, bien équilibré avec seuil de réaction élevé ; vigilant et attentif sans être bruyant ; d'un attachement très marqué envers la famille de ses maîtres. **Vis-à-vis des étrangers, reste calme sans les importuner.**

Pour atteindre le plein essor de ces qualités l'Eurasier a besoin d'un contact humain étroit et ininterrompu dans le cadre familial et doit jouir d'une éducation pleine de compréhension, mais rigoureuse et suivie.

TÊTE : Crâne harmonieux, pas trop large ni trop étroit ; vu de dessus et de profil en forme de coin ; les axes longitudinaux du crâne et du chanfrein sont parallèles.

REGION CRANIENNE :

Crâne : Région frontale plate avec sillon médian bien perceptible. Protubérance occipitale bien marquée.

Stop : Peu marqué.

REGION FACIALE :

Truffe : De grandeur moyenne, de couleur noire.

Museau : Harmonieux, ni trop lourd ni trop pointu ; va en s'amenuisant vers la truffe ; chanfrein droit de même que les branches de la mandibule.

Lèvres : Bord des lèvres bien tendu, de couleur noire.

Mâchoires/dents : Mâchoires fortes, arcade mandibulaire large. Denture robuste et complète (42 dents selon la formule dentaire) ; articulé en ciseaux (les incisives supérieures recouvrent en un contact étroit la face antérieure des incisives inférieures) ou en pince (les incisives sont en contact par leur bord libre) ; prémolaires et molaires bien alignées sans interruption ni manque ; toutes les dents sont implantées à l'équerre dans les mâchoires.

Joues : Peu marquées.

YEUX : Foncés, de grandeur moyenne, ni trop enfoncés ni trop saillants ; ouverture palpébrale légèrement oblique ; les paupières épousent rigoureusement la forme du globe oculaire ; leur bord est pigmenté de noir.

OREILLES : Séparées l'une de l'autre d'environ une largeur d'oreille mesurée à son attache ; de grandeur moyenne et de forme triangulaire ; dressées, les sommets légèrement arrondis ; les 4 sommets des deux oreilles et le centre du stop forment un triangle presque équilatéral.

COU : De longueur moyenne, en harmonie avec l'ensemble, bien musclé ; peau de la gorge bien appliquée et tendue. Raccordement bien équilibré de la tête au corps.

CORPS :

Vue d'ensemble : Tronc solide, pas trop court.

Garrot : Bien marqué.

Dos : Ferme et rectiligne ; très bien musclé.

Rein : De bonne longueur et largeur, très bien musclé.

Croupe : **Presque horizontale**, large et solide.

Poitrine : Elle descend jusqu'au niveau des coudes ; côtes arrondies de forme ovale ; poitrail bien développé, sans, cependant, être trop marqué ; sternum long, se prolongeant loin vers l'arrière.

Ligne du dessous et ventre : **Légèrement relevée dans la région du ventre, les flancs sont légèrement rentrés.**

QUEUE : **Attachée haut, ronde et ferme, de bonne épaisseur et allant en s'amenuisant vers son extrémité; touffue, elle est portée soit rabattue en avant sur le dos, soit très légèrement recourbée de côté ou enroulée; si elle pend, elle atteint le jarret.**

MEMBRES :

MEMBRES ANTERIEURS :

Vue d'ensemble : Vus de face d'aplomb et parallèles ; de profil, les angles sont **bien** angulés ; le bras et l'avant-bras sont presque de même longueur.

Épau : Bien musclée ; les omoplates sont légèrement obliques.

Bras : De longueur moyenne et bien musclé.

Coude : Bien au corps.

Avant-bras : De longueur moyenne, bien musclé.

Métacarpe : De longueur moyenne ; **solide** ; vu de face absolument d'aplomb ; vu de profil légèrement incliné vers l'avant.

Pieds antérieurs : Ovale ; doigts bien serrés, modérément cambrés ; ongles solides, de couleur foncée ; coussinets résistants, bien épais, de couleur noire ; poil abondant entre les coussinets digités.

MEMBRES POSTERIEURS :

Vue d'ensemble : Vus de derrière d'aplomb et parallèles ; de profil, les angles sont **bien** angulés ; la cuisse et la jambe sont presque de même longueur.

Bassin : En position légèrement oblique.

Cuisse : De longueur moyenne et fortement musclée.

Grasset (genou) : Ferme, angle pas trop ouvert.

Jambe : De longueur moyenne, bien musclée.

Jarret : Pas trop descendu, ferme, ni clos ni ouvert, **stable, pas trop en avant.**

Métatarse : Large et de bonne longueur ; d'aplomb vu de profil.

Pieds postérieurs : Ovale ; doigts bien serrés, modérément cambrés ; ongles solides, de couleur foncée ; coussinets résistants, bien épais ; poil abondant entre les coussinets digités.

ALLURES : **Couvrant bien le terrain, avec une bonne poussée des postérieures et une bonne extension des antérieures. Le dessus, en action, est solide et bien équilibré. Antérieurs et postérieurs se portent droit devant. Quand la vitesse augmente, les membres se rapprochent. Allure préférée : le trot.**

PEAU : Bien appliquée, pigmentée.

ROBE :

Qualité du poil : Sur tout le corps sous-poil dense et **poil de couverture** mi-long, raide et couché sans être serré ; poil court sur le museau, la face, les oreilles et les faces antérieures des membres ; la queue, la face postérieure des antérieurs (franges) et des postérieurs (culotte) offrent un **poil de couverture plus long** ; sur l'encolure, le poil n'est qu'un peu plus long que sur le corps, sans former de crinière.

Couleur du poil : Toutes les couleurs et toutes les combinaisons de couleurs sont admises excepté le blanc pur **et la robe pie.**

TAILLE ET POIDS :

Hauteur au garrot : Mâles 52-60 cm,

Femelles 48-56 cm.

Poids : Mâles **22-30** kg,

Femelles 18-26 kg.

L'équilibre des proportions est déterminant ; cependant les valeurs moyennes de taille et de poids suivantes sont idéales et recherchées :

Hauteur au garrot : Mâles 56 cm,
Femelles 52 cm.

Poids : Mâles 26 kg,
Femelles 22 kg.

DEFAUTS : Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité et de ses conséquences sur la santé et le bien-être du chien.

DEFAUT GRAVES :

- Forte dépigmentation.
- Stop très marqué et (ou) crâne fortement en bombé.
- Angulation droite aux postérieurs.
- Carpe fortement fléchi.
- Dos affaissé ou carpé.
- Manque de trois ou quatre P2.
- Manque d'une ou plusieurs P1 de même que le manque simultané de deux P2 ou davantage.
- Queue visiblement ouverte, non couchée.
- Queue courte.
- Caractères liés au sexe insuffisamment prononcés.

DEFAUTS ENTRAINANT L'EXCLUSION :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.
- Absence d'une ou de plusieurs incisives ou canines.
- Absence d'une ou de plusieurs prémolaires 3 ou 4.
- Absence d'une ou de plusieurs molaires 1 ou 2.
- Anomalies de l'articulé.
- Entropion, ectropion ; yeux trop enfoncés, trop petits.
- Oreilles semi-dressées, oreilles tombantes.
- Queue cassée.
- **Chevauchement des articulations tarsiennes. Articulation du jarret instable : mouvement anormal du chien debout vers l'avant ou vers le côté.**
- Robe pie.
- Blanc pur.

N.B. :

- Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum.
- Seuls les chiens sains et capables d'accomplir les fonctions pour lesquelles ils ont été sélectionnés, et dont la morphologie est typique de la race, peuvent être utilisés pour la reproduction.

Les dernières modifications sont en caractères gras.



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



POINTS DE NON-CONFIRMATION

Adoptés par la SCC le 02/02/2021 revus par rapport au standard FCI n° 291 du 17/02/2020

Préambule : Les points de non-confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non-confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

TYPE GÉNÉRAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Taille différente des valeurs suivantes :
 - Mâles : 52 – 60 cm (tolérance de +/- 1 cm)
 - Femelles : 48 – 56 cm (tolérance de +/- 1 cm)

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Oreilles semi-dressées, oreilles tombantes.
- Queue cassée.
- Yeux trop enfoncés, trop petits.
- Chevauchement des articulations tarsiennes. Articulation du jarret instable : mouvement anormal du chien debout vers l'avant ou vers le côté.

ROBE :

- Blanc pur.
- Robe pie.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Entropion, ectropion.
- Absence d'une ou de plusieurs incisives ou canines.
- Absence d'une ou de plusieurs prémolaires 3 ou 4.
- Absence d'une ou de plusieurs molaires 1 ou 2.
- Anomalie de l'articulé.

CARACTÈRE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



DEMANDE D'ADHÉSION

Nouvelle adhésion

Renouvellement

Nom du parrain :

Numéro d'adhérent :

Je soussigné(e) :

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Mail :

demande mon adhésion au club Français de l'Eurasier en qualité de :

- Membre actif : cotisation annuelle : 36€
- Couple : cotisation annuelle : 42€ Nom du conjoint
- Membre bienfaiteur : cotisation annuelle : 60€

En cochant cette case, j'accepte que le Club Français de l'Eurasier puisse utiliser mes coordonnées pour me tenir informé et m'envoyer les revues du Club

Date :

Signature :

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de : **Club Français de l'Eurasier**

Et de l'adresser à :

Sybil Borredon - 4 rue de la Croix Saint Eutrope - 45300 Laas

Adhésion en ligne possible : <https://my.weezevent.com/adhesion-club-francais-de-leurasier>



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeeurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



DEMANDE DE COTATION

NOM du Chien :

Sexe : Mâle - Femelle Couleur :

Né(e) le : /.../.../.../.../.../.../ - N° LOF :

Identification : N° Tatouage : /.../.../.../.../.../.../ N° Puce : /.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../

Père :

Mère :

Propriétaire (nom et adresse complète) :

.....

.....

Téléphone : Adresse Mail :

N° Adhérent au Club Français de l'Eurasier : (sinon, joindre un chèque de 10€).

Classement & Qualificatif	Classe	Exposition (Championnat, Spéciale, NE)	Lieu	Date	Juge

Pièces à fournir : (Sauf si les informations (ADN, TAN, santé) sont enregistrées sur LOF select)

- ⇒ Photocopie des feuilles de jugements
- ⇒ Test d'Aptitudes Naturelles (TAN) à partir de la cotation 2 points
- ⇒ Identification ADN, l'empreinte doit être enregistrée auprès de la SCC
- ⇒ Dépistage de la dysplasie de la hanche (A, B ou C) à partir de la cotation 2 points
- ⇒ Dépistage Dandy Walker à partir de la cotation 4
- ⇒ Dépistage MHOC à partir de la cotation 4
- ⇒ Photocopie du pedigree du chien (1ère page)
- ⇒ Les justificatifs de cotations des produits issus de l'étalon ou de la lice pour les cotations 5 et 6 points
- ⇒ Pour les personnes non adhérentes au club de race, un chèque de 10 euros.

Date et signature : **Cotation demandée :**

Pour les personnes non adhérentes au Club Français de l'Eurasier, un règlement de 10€ est demandé pour les frais de dossier.
Demande à envoyer par courrier suffisamment affranchi à :
Club Français de l'Eurasier – Marine Canonne- 320 impasse des Baraqués – Rubaud -73800 Coise St Jean Pied Gauthier



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



GRILLE DE COTATION

Cotation 1	Cotation 2	Cotation 3	Cotation 4	Cotation 5	Cotation 6
Sujet confirmé	Sujet confirmé	Sujet confirmé	Sujet confirmé	Sujet confirmé	Sujet confirmé
	<u>Reconnu</u>	<u>Sélectionné</u>	<u>Recommandé</u>	<u>Elite A</u>	<u>Elite B</u>
	+ 1 Excellent	+ 1 Excellent	+ 3 Excellents	Sujet coté 1 au moins ayant produit en 1 ^{ère} génération :	Sujet coté 4 ayant produit en 1 ^{ère} génération :
	en exposition : en classe jeune intermédiaire, ouverte ou champion	en Spéciale ou Régionale ou Nationale d'élevage ou lors du championnat de la SCC : en classe intermédiaire, ouverte ou champion	en Spéciale ou Régionale ou Nationale d'élevage ou lors du championnat de la SCC : en classe intermédiaire, ouverte ou champion ; dont un en championnat ou en Nationale ; sous 3 juges différents.	Mâle : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum	Mâle : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum
	+ Dysplasie de la hanche A, B ou C	+ Dysplasie de la hanche A ou B	+ Dysplasie de la hanche A ou B	+ Dysplasie de la hanche A ou B	+ Dysplasie de la hanche A ou B
	+ TAN	+ TAN	+ TAN	+ TAN	+ TAN
	+ ADN	+ ADN	+ ADN	+ ADN	+ ADN
		+ Pedigree complet	+ Pedigree complet	+ compatibilité génétique avec ses descendants + Pedigree complet	+ compatibilité génétique avec ses descendants + Pedigree complet
			+ Indemne DWLM pour les chiens nés après le 01.01.2020	+ Indemne DWLM pour les chiens nés après le 01.01.2020	+ Indemne DWLM pour les chiens nés après le 01.01.2020
			+ Indemne de goniodysplasie	+ Indemne de goniodysplasie	+ Indemne de Goniodysplasie

LISTE DES CHIENS EXPOSES

EURASIER

Juge : Mme **STREISSEL Sophie**

• CLASSE BABY MALE •

- 1 **BAIKO SHIRO HAKOU DES TERRES SACREES DE RIAM (dit Keito)** LOF : 026920 - id : 250268781700806 né le 14/01/2026 (*PRINCE x SOLENZARA SIAM SNORRYJOY DE LA TRIBU DE LOYCE*) Prod : Mme CHAUTY Aurore, Prop : Mme FIOCRE Alexandra

• CLASSE PUPPY MALE •

- 2 **AEGIR AINU SIGGUN DES MURMURES DE SIGRUNE** LOF : 026737 - id : 250268781941811 né le 12/12/2025 (*UNPOKO MALORI DES LEGENDES DE RETZ x SIGGIE DES JOLIES FEES*) Prod : Mme COURCELLE Marine, Prop : Mme PRIEUR DE LA COMBLE Aurore

• CLASSE JEUNE MALE •

- 3 **CHEVILLAN AMAZING AZRAEL SF** : F128085/25 - id : 900219002205755 né le 10/05/2025 (*STEPHEN HILL'S LAST RIDE OF THE DAY x STEPPEN HILL'S IT'S MY LIFE*) Prod : Mme SALLA HUSU, Prop : Mme PINAULT Laetitia

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 4 **VANDAL IBLYS TAKOBA DES LEGENDES DE RETZ** LOF : 024667/02430 - id : 250268781499352 né le 24/09/2024 (*NASHOBA GUITIK DES LEGENDES DE RETZ x TAKYNE RAVOS DES LEGENDES DE RETZ*) Prod : Mme MARTINEAU Patricia, Prop : Mlle GUIGNARD-MINI Louise

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 5 **HITBERG'S HYPERIUM NKKR** : NO53878/23 - id : 578097809353518 né le 01/09/2023 (*KARHUNPESAN IHANA-ILMARI x HITBERG'S ASTI*) Prod : Mme FJELLERUD Olaug, Prop : Mme PIPEAU Karen

- 6 **SHADOWHUNTER DE L'ODYSEE DES MUSES** LOF : 015731/01971 - id : 250269590395572 né le 30/01/2021 (*LINOOK OF BLUE FAIRY x PROMESSE DES CRINIERES DE FEU*) Prod : Mme ESCRIBA Jessica, Prop : Mlle BORREDON Sybil

• CLASSE CHAMPION MALE •

- 7 (CH) **RAIMBOW IVAORI DES LEGENDES DE RETZ** LOF : 015081/01910 - id : 250268743362544 né le 06/07/2020 (*MAORI DU ROYAUME DES ETANGS x IVANNA FILUCRO DES LEGENDES DE RETZ*) Prod : Mme MARTINEAU Patricia, Prop : Mme FAYE Chantal

• CLASSE PUPPY FEMELLE •

- 8 **ASHTAROTH VELERION DES DELICES DE BELTAINE** LOF : 026400 - id : 250268781956156 née le 22/10/2025 (*HITBERG'S HYPERIUM x VERTHANDI SJOMI DES DELICES DE BELTAINE*) Prod et prop : Mme PINAULT Laetitia

- 9 **ATHENA DES CERBERES DE GAIA** LOF : 026338 - id : 250269611487629 née le 10/10/2025 (*SILAS MEILINADDLE DE L'ALANJAYLIN x TARA IDYLLES DE LA DEESSE NEITH*) Prod : Mme GUIGNARD-MINI Louise, Prop : Mme PICOT Océane

- 10 **AVA INDRA DES CERBERES DE GAIA** LOF : 026337 - id : 250269611487511 née le 10/10/2025 (*SILAS MEILINADDLE DE L'ALANJAYLIN x TARA IDYLLES DE LA DEESSE NEITH*) Prod : Mme GUIGNARD-MINI Louise, Prop : M. FERRAND Denis

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 11 **ASUMI PIXAOS DES LEGENDES DE RETZ** LOF : 026582 - id : 250268781774081 née le 25/07/2025 (*LAOS YELAOS DES LEGENDES DE RETZ x PIXELLE MALASHOBA DES LEGENDES DE RETZ*) Prod : Mme MARTINEAU Patricia, Prop : Mlle ROUSSELIN Abélie

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 12 **VENUS DES CERBERES DE GAIA** LOF : 023592/03264 - id : 250268781467586 née le 13/08/2024 (*PRINCE x TARA IDYLLES DE LA DEESSE NEITH*) Prod et prop : Mlle GUIGNARD-MINI Louise

- 13 (c) **VISHKA DES CERBERES DE GAIA** LOF : 023595 - id : 250268781467477 née le 13/08/2024 (*PRINCE x TARA IDYLLES DE LA DEESSE NEITH*) Prod et prop : Mlle GUIGNARD-MINI Louise

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 14 (c) **REINE KIWI Q'RA DES DELICES DE BELTAINE** LOF : 014461 - id : 250268743417812 née le 05/07/2020 (*LEIIONSPITZ JUST QUINCY (DIT QILIN) x OSTARA DU CLOS DES DELICES*) Prod : Mme PINAULT Laetitia, Prop : Mme CHAUVEAU Julie

- 15 **TYCHE DE LA DEMEURE D'ARGOS** LOF : 018274/02854 - id : 250269610328754 née le 06/05/2022 (*ALBIONSPITZ CODEX (DIT MORPHEUS) x POETIQUE AIFE DES DELICES DE BELTAINE*) Prod et prop : Mme PIPEAU Karen

- 16 **UMBRELLA PHOENIX DES CERBERES DE GAIA** LOF : 022022/03159 - id : 250268502282741 née le 30/11/2023 (*RUBEN x TARA IDYLLES DE LA DEESSE NEITH*) Prod et prop : Mlle GUIGNARD-MINI Louise

• **CLASSE CHAMPION FEMELLE** •

17 (CH) SWEDISH SJOFN DES DELICES DE BELTAINE LOF : 015476/02411 - id : 250268743715320 née le 03/02/2021 (FRIDLICKANS IVORY KOUVO x MENGLD DES DELICES DE BELTAINE) Prod et prop : Mme PINAULT Laetitia

• **CLASSE VETERAN FEMELLE** •

18 LOUMI-IM-PHILIP DU ROYAUME D'EBENE LOF : 009000 - id : 250269802626715 née le 22/10/2015 (FANCY PHILIP AV NIXENSPLITZE x DAODEJING HANA NO HIMEKO FUDORI) Prod : Mlle ZAIMECHE Margaux, Prop : Mme SOULIE Marie-France

COUPLE

EURASIER

Mme PIPEAU Karen

5-15

CHIEN INSCRIT AU TAN

N°	Identification	Nom du chien	Exposant
3	900219002205755	CHEVILLAN AMAZING AZRAEL	Mme PINAULT Laetitia

LISTE DES EXPOSANTS

Mlle BORREDON Sybil.....	6
Mme CHAUVEAU Julie.....	14
Mme FAYE Chantal.....	7
M. FERRAND Denis.....	10
Mme FIOCRE Alexandra.....	1
Mlle GUIGNARD-MINI Louise - 06 24 77 64 52.....	4-12-13-16
Mme PICOT Océane.....	9
Mme PINAULT Laetitia - 06 75 11 19 99.....	3-8-17
Mme PIPEAU Karen Puysan 14, rue des Trois Croix 79390 THENEZAY - 06 09 56 29 02.....	5-15
Mme PRIEUR DE LA COMBLE Aurore.....	2
Mlle ROUSSELIN Abélie.....	11
Mme SOULIE Marie-France 6, place de Gobergeon 45160 OLIVET - 06 50 36 22 14.....	18



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Certaines images ou certains textes peuvent avoir été créés ou modifiés avec l'IA.

Le club Français de l'Eurasier présente
La Régionale d'Élevage de Mignières

Samedi 13 Juin 2026

Château des Boulard
6 rue du Moulin - SPOIR 28630 MIGNIERES

Jury pressenti : Mme Sophie STREISSEL

08h00 - Ouverture des portes - Entrée des chiens et contrôle vétérinaire

09h00 - Passage du TAN

10h00 - Début des jugements

13h00 - Apéritif offert par le club suivi d'une table espagnole

15h00 - Ring d'honneur - Couples, Paires, Lot Affixe, Lot de reproducteur

16h00 - Mini shooting photos sur demande

18h00 - Sortie des chiens

10% de remise sur le CACS Spéciale de Race du 14 Juin 2026 de Mignières pour les chiens engagés sur la Régionale d'Élevage

Pour les questions diverses, merci d'envoyer un mail à l'adresse : cfe.delegationcentre@gmail.com

Photos d'ambiance et des podiums offertes, photos individuelles sur commande (Ring, TAN, Mini shooting), après mise à disposition sur la galerie. Mini shooting réservable dès maintenant par mail : mylenechavot.photographie@gmail.com

Tarif unitaire des photos individuelles

- 11 € la photo
- 08 € à partir de 5 photos
- 07 € à partir de 10 photos



[mylene.c.photo](https://www.instagram.com/mylene.c.photo)

Mylene Chavot
PHOTOGRAPHY

Photos prises sur la Régionale d'Élevage de Mignières 2025

